

DGA	Direction	Service
Direction Générale des Services (DGS)	Finances, Appui et Conseil	

N°ordre	N°	n° page
6	21	1

**Séance du Conseil Départemental du 22 juin 2020**

-----  
**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - BUDGET PRINCIPAL**  
 -----

**RAPPORT DU PRESIDENT**

Rapporteur : Monsieur Simon PLENET

Références budgétaire	Montants votés				Montants préc affectés	Montants disponible
	BP	BS	DM	TOTAL		
Pas d'incidence	Pas d'incidence	Pas d'incidence	Pas d'incidence	Pas d'incidenc e	Pas d'incidence	Pas d'incidence

\* \* \*

Je vous demande de bien vouloir approuver ce rapport et le(s) projet(s) de délibération ci-annexés(s)

Le Président

Laurent UGHETTO

DGA	Direction	Service
Direction Générale des Services (DGS)	Finances, Appui et Conseil	

N°ordre	N°	n° page
6	21	2

## I. Compte administratif et compte de gestion 2019

Je soumetts à votre approbation les comptes administratifs 2019 du budget principal du Département (partie 1) et des budgets annexes de la base de Salavas et du Foyer de l'Enfance (partie 2).

Je vous invite également au préalable à approuver les comptes de gestion présentés par le Payeur Départemental, et la conformité des écritures passées dans notre comptabilité à ceux-ci.

### 1. BUDGET PRINCIPAL

#### A. LE RÉSULTAT DE CLÔTURE

Tous mouvements confondus (mouvements réels et d'ordre), le résultat du compte administratif 2019 se présente ainsi :

		Fonctionnement	Investissement
Résultat d'exercice	Recettes	365 993 712,35 €	137 314 874,98 €
	Dépenses	344 328 007,87 €	141 250 853,02 €
	Résultat	21 665 704,48 €	-3 935 978,04 €
Résultats antérieurs reportés		15 113 337,91 €	-18 376 526,89 €
Résultat de clôture		36 779 042,39 €	-22 312 504,93 €
		<b>14 466 537,46 €</b>	

#### B. LE TAUX D'EXECUTION BUDGETAIRE

Sur l'année 2019, toutes sections confondues, les taux d'exécution hors mouvements d'ordre, opérations relatives à la dette et écritures de reports d'un exercice à l'autre (R002, D001 et 1068) sont très satisfaisants avec :

- en dépenses : 96,5%,
- et en recettes : 99,3%.

Ce niveau de réalisation proche de 100% atteste de la bonne qualité de la prévision budgétaire et ce, pour chacune des 2 sections.

En fonctionnement, le niveau de réalisation reste très élevé et ainsi conforme aux prévisions budgétaires. Le taux d'exécution des dépenses s'établit à 97,9%, tandis que celui des recettes est de 100,4%.

En investissement, la réalisation des prévisions est également importante, avec 90,8% en dépenses hors mouvements sur les opérations revolving, refinancement de la dette et affectation du résultat. Le taux de réalisation des recettes est de 91,7%.

DGA	Direction	Service
Direction Générale des Services (DGS)	Finances, Appui et Conseil	

N°ordre	N°	n° page
6	21	3

### C. ELEMENTS D'ANALYSE

Cette analyse s'appuie sur les mouvements réels constatés dans chacune des deux sections (fonctionnement et investissement).

Sur l'année 2019, le périmètre d'intervention du Département est resté identique à celui de l'année 2018, contrairement à l'année 2017 où le Département avait reçu délégation de compétence de la Région en matière d'organisation des services de transports non urbains, réguliers et à la demande et supporté dans ses comptes les écritures de dépenses liées à cet exercice ainsi que celles de recettes lors des remboursements par la Région pour un total de 23,14 M€.

Il convient cependant de noter que sur 2019, le Département a supporté des dépenses nouvelles ou exceptionnelles pour 1 769 519 € et liées :

- au nouveau fonds de soutien interdépartemental instauré par la loi de finances 2019 pour 817 414 €,
- aux aléas climatiques avec le versement d'une subvention de 700 000 € au SDIS au titre des incendies et du séisme survenu au Teil le 11 novembre 2019, l'octroi d'une subvention de 200 000 € à la commune du Teil et l'attribution d'aides aux familles victimes de cette catastrophe naturelle pour 52 105 €.

Dans la présentation, la référence aux dépenses de fonctionnement ainsi retraitées de ces dépenses nouvelles ou exceptionnelles sera précisée, celles-ci faisant par ailleurs l'objet d'une possibilité de retraitement dans le cadre du contrat Cahors.

#### a) La progression des recettes de fonctionnement

Dans l'ensemble, les recettes de fonctionnement progressent de 1,52% en 2019. Après une hausse de 2,14% en 2018, cette hausse reste encore importante dans la mesure où elle n'est pas liée à un élargissement du périmètre sur la structure de nos recettes. C'est le dynamisme de certaines recettes fiscales qui explique cette augmentation.

De façon détaillée, il convient de préciser les éléments suivants pour chaque catégorie de recettes.

##### 1. La fiscalité directe : 99,97 M€ (+3,71%)

Les produits de la fiscalité directe progressent de 3,71% en 2019 sous l'effet principal de l'augmentation du produit sur le foncier bâti et de l'éligibilité à nouveau sur 2019 au fonds de péréquation sur la CVAE.

Avec un taux d'imposition sur le foncier bâti stable depuis 2013, la progression du produit sur le foncier bâti (+3,04%) s'explique par la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives (+2,2%) et le dynamisme des bases (+0,84%). Le produit sur le foncier bâti s'est établi à 70,6 M€ en 2019 contre 68,5 M€ en 2018. L'évolution des bases physiques est principalement liée à des réintégrations dans les bases et non à une évolution du bâti (bases physiques réelles). Les 3 principales catégories de bases foncières sont : les locaux d'habitations ordinaires, les établissements industriels et les locaux professionnels.

Les locaux d'habitations ordinaires représentent 65% des bases et connaissent la plus forte évolution avec + 3,72% entre 2018 et 2019, dont 1,52% correspondent à l'évolution des bases physiques (soit 41% de l'évolution). L'essentiel de l'évolution (86%) de ces bases physiques est due à des réintégrations.

DGA	Direction	Service
Direction Générale des Services (DGS)	Finances, Appui et Conseil	

N°ordre	N°	n° page
6	21	4

Les établissements industriels représentent 20% des bases, celles-ci ont augmenté de 3,53% entre 2018 et 2019 avec une évolution de 1,33% des bases physiques (soit 38% de l'évolution). Les bases physiques des établissements industriels ne connaissant pas de réintégrations, l'évolution est due exclusivement aux bases physiques réelles.

Les locaux professionnels représentent 12% des bases et ont augmenté de 0,2% entre 2018 et 2019. L'évolution due aux bases physiques réelles (évolution du bâti) représente environ 8% de l'évolution totale des bases (revalorisation locative et évolution des bases), dont 6,5% due aux établissements industriels.

La CVAE a progressé de 0,66 M€ en 2019 (+5,06%) en s'établissant à 13,75 M€ en 2019. Il s'agit de la plus forte augmentation constatée ces 4 dernières années (évolution irrégulière plutôt positive mais négative entre 2016 et 2017 en raison d'une régularisation en faveur de notre plus important contributeur : EDF). Les secteurs d'activités ayant le plus contribué à l'augmentation du produit fiscal concernent la construction et l'assemblage de véhicules automobiles (36%), la construction (27%) et la fabrication de machines agricoles (27%).

La part de la CVAE payée représente 68% de la CVAE totale et la part dégrevée représente 32% de la CVAE totale. La part de CVAE dégrevée a tendance à devenir de plus en plus importante au cours de ces dernières années.

En 2019, le produit d'IFER s'est porté à 7,87 M€ en progression de 2,47%. Cette augmentation est plutôt forte en comparaison aux 4 dernières années (en moyenne augmentation de 1,94%). Elle est autant liée à la revalorisation des tarifs, en moyenne de 1,3%, qu'à l'augmentation des bases. Concernant l'augmentation des bases, cette évolution est uniquement due à l'augmentation de 36% des bases d'énergie photovoltaïque.

Après être sorti de la liste des bénéficiaires du fonds de péréquation sur la CVAE en 2018, le Département a de nouveau fait partie des bénéficiaires en 2019 avec une recette de 0,70 M€. Seule la moitié des départements bénéficie de ce fonds, notre collectivité restant à la limite de la médiane chaque année. Dans son principe, ce fonds est alimenté par un double prélèvement sur stock et sur flux des départements présentant un niveau de CVAE par habitant N-1 supérieur à la moyenne et une progression de CVAE N-2 et N-1 supérieure à la croissance moyenne nationale. Un troisième prélèvement pour forte CVAE est également appliqué pour les départements dont la CVAE par habitant est trois fois supérieure à la moyenne nationale. Compte tenu de son niveau de CVAE par habitant (40 € / habitant contre 60€ / habitant au niveau national), le Département de l'Ardèche n'est pas éligible au prélèvement. Le reversement de ce fonds de péréquation s'effectue en fonction du positionnement du Département par rapport aux autres départements au regard d'un indice synthétique tenant compte des critères suivants : potentiel financier par habitant (20 %), revenu moyen par habitant (60 %), proportion de bénéficiaires du RSA (10 %) et population âgée de plus de 75 ans (10 %).

Les rôles supplémentaires se sont enfin établis à 0,18 M€ en 2019.

	en M€	2018	2019
Foncier bâti		68,51	70,60
Frais de gestion sur le foncier bâti		6,8	6,87
CVAE		13,09	13,75
IFER		7,68	7,87
Fonds de péréquation de la CVAE			0,70
Rôles supplémentaires		0,31	0,18
<b>Total</b>		<b>96,39</b>	<b>99,97</b>

DGA	Direction	Service
Direction Générale des Services (DGS)	Finances, Appui et Conseil	

N°ordre	N°	n° page
6	21	5

## **2. La fiscalité indirecte : 136,52 M€ (+2,22%)**

Comme cela fut le cas en 2018, la fiscalité indirecte a continué de progresser en 2019 avec une hausse de 2,22%.

Les recettes liées à la fiscalité indirecte s'établissent à 136,52 M€ contre 133,5 M€ en 2018, soit une progression de 2,97 M€.

La progression des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) et le dynamisme de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) permettent d'expliquer en grande partie la hausse de cette typologie de recettes.

Depuis 2014, les encaissements au titre des DMTO augmentent chaque année. Cela fut à nouveau le cas en 2019, avec un produit de 40,32 M€ en hausse de 0,94 M€ par rapport à 2018. Par rapport à 2018 et aux années précédentes, la progression s'est ralentie avec en 2019, une hausse de 2,38% contre 11,74% en 2018 où en volume les produits supplémentaires s'établissaient à un peu plus de 4 M€. Pour mémoire, les années précédentes, les droits de mutation ont progressé d'environ 10% par an entre 2014 et 2017 (+11,5% en 2014, +10,7% en 2015, +9,7% en 2016 et +11,85% en 2017). Avant la crise liée au Covid-19, les perspectives nationales faisaient ressortir un ralentissement attendu des DMTO, nous incitant à une relative prudence pour cette recette très sensible à la conjoncture immobilière tant en termes de prix que de volume de transactions. La crise liée au Covid-19 et son impact sur les recettes conjoncturelles laisse craindre une forte diminution de cette recette sur l'année 2020.

La dotation de péréquation sur les DMTO perçue par le Département a également poursuivi cette tendance haussière en 2019 avec 5,36 M€ contre 5,12 M€ en 2018. Les possibilités de reversement de ce fonds sont liées à la dynamique nationale des DMTO qui permet de l'alimenter, par un mécanisme de prélèvement sur stock (volume global de DMTO encaissé par les départements contributeurs) et aussi sur flux (évolution annuelle des DMTO perçus par les contributeurs). La sensibilité de ce fonds à la conjoncture immobilière nous invite, là aussi, à une relative prudence. Un ralentissement du dynamisme des encaissements des DMTO au niveau national se traduirait alors par un tarissement de cette recette pour notre collectivité. Ce risque reste toutefois atténué par les mises en réserve décidées par le Comité des Finances Locales.

Le produit de la TSCA est de 57,57 M€ contre 56,12 M€ en 2018, soit une hausse de 1,45 M€ (+2,59%). La taxe spéciale sur les conventions d'assurances est un impôt proportionnel qui doit être acquitté sur certaines conventions d'assurance, selon le cas, par l'assureur, le courtier ou l'assuré lui-même. Le Département de l'Ardèche perçoit 3 parts distinctes de TSCA :

- La TSCA (article 52 de la loi de finances 2005) qui vise à compenser les transferts opérés au titre de l'acte II de la décentralisation (issus de la loi du 13/08/2004 relative aux libertés et responsabilité locales). Cette taxe concerne les contrats sur les véhicules à moteurs.
- La TSCA (article 53 de la loi de finances 2005) qui compense les transferts liés au financement des services d'incendie et de secours.
- La TSCA (article 77) qui compense les transferts au titre de la réforme de la fiscalité directe locale. Cette taxe est basée sur les contrats maladie.

DGA	Direction	Service
Direction Générale des Services (DGS)	Finances, Appui et Conseil	

N°ordre	N°	n° page
6	21	6

La taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TIPCE, ex-TIPP) est en légère diminution avec 24,32 M€ contre 24,42 M€ en 2018. La TICPE est un droit perçu par l'Etat sur la consommation de produits énergétiques, principalement les produits pétroliers. Cette taxe s'applique à tout produit utilisé comme carburant pour moteur, à l'exception du transport fluvial de marchandises. Elle comporte certaines exonérations pour plusieurs secteurs d'activité (transport public, taxis, agriculteurs...). Elle est prélevée sur les volumes vendus, non sur le prix de vente : son montant est donc fixe pour chaque unité vendue. Les départements bénéficient d'une part de cette taxe au titre des compétences transférées par l'Etat dans le cadre du social et de l'insertion.

Le fonds de solidarité au profit des Départements a pour objet de réduire les inégalités relatives aux restes à charge en matière d'Allocations Individuelles de Solidarité (AIS), à savoir l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) et le revenu de Solidarité Active (RSA). Son fonctionnement repose sur un mécanisme de prélèvement et de reversement entre les départements. Le prélèvement s'applique à tous les Départements : d'un montant forfaitaire de 0,35% il s'opère sur la base des droits de mutation (dits de droit commun) perçus l'année précédente. Pour l'Ardèche, la contribution à verser au titre des AIS s'est établie à 2,81 M€ en 2019. Le reversement, quant à lui, est attribué selon des critères d'éligibilité et réparti pour l'essentiel en fonction du reste à charge des trois AIS. Pour 2018, notre Département a perçu 1,55 M€. Le Département de l'Ardèche est ainsi contributeur net à hauteur de 1,26 M€.

La taxe départementale sur la consommation finale d'électricité est quasiment stable avec 4 M€. Depuis 2014, la revalorisation s'applique sur le forfait de mégawattheure et dépend de l'évolution des prix à la consommation.

Le produit de la taxe d'aménagement s'établit à 3,09 M€ et celui de la taxe additionnelle à la taxe de séjour à 0,28 M€.

### **3. Les dotations, participations et compensations : 106,70 M€ (+1,33%)**

La réalisation de cette catégorie de recettes s'établit à 106,70 M€ en 2019, en hausse par rapport à l'année précédente, principalement du fait de régularisations de versements au titre du FSE pour 0,88 M€ et de financements d'actions entrant dans le cadre du plan pauvreté pour 0,31 M€. Sans ces deux types de recettes particulières, les dotations, participations et compensations seraient restées quasiment stables.

Malgré la stabilisation au niveau national de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) allouée par l'Etat aux collectivités territoriales, le financement de dispositifs de péréquation et de la part liée à l'augmentation de la population sont susceptibles d'impacter individuellement la dotation des départements. Cela a été le cas pour le Département de l'Ardèche qui a supporté un écrêtement sur sa dotation globale de fonctionnement de 0,15 M€. La DGF s'est établie à 52,86 M€.

Les dotations et transferts reçus au titre des différentes réformes fiscales, en compensation d'anciens produits fiscaux (DCRTP, FNGIR et allocations compensatrices) s'établissent à 22,72 M€ en 2019, en diminution légère par rapport à 2018 (22,98 M€). Après une diminution régulière et plus importante sur la période 2015-2017, ces compensations avaient été quasiment stabilisées en 2018. Dans la mesure où certaines d'entre elles font partie des variables d'ajustement dans l'enveloppe normée des concours financiers versés par l'Etat aux collectivités territoriales, comme la DCRTP notamment, la tendance baissière de cet ensemble s'est confirmée en 2019.

DGA	Direction	Service
Direction Générale des Services (DGS)	Finances, Appui et Conseil	

N°ordre	N°	n° page
6	21	7

Les concours de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) se sont élevés à 15,19 M€ au titre de l'APA contre 16,10 M€ en 2018, en diminution du fait de la baisse de nos dépenses et à 2,99 M€ pour la PCH.

Le Fonds de Mobilisation Départemental pour l'Insertion (FMDI) s'est élevé à 1,56 M€ contre 1,59 M€ en 2018. Des critères de ressources et de charges s'appliquent pour la répartition de ce fonds, avec en particulier, la part des bénéficiaires du RSA dans la population totale et le reste à charge du département sur l'allocation. Il s'agit d'un fonds à enveloppe fermée réparti chaque année par l'Etat. La baisse régulière des attributions témoigne du fait que le Département de l'Ardèche voit sa situation se dégrader moins rapidement que la moyenne nationale concernant le RSA.

Depuis son gel en 2008, la dotation générale de décentralisation est stabilisée à 2,6 M€.

Les recettes liées à la gestion du dispositif sur le reversement ANRU ont progressé en s'établissant à 2,91 M€ contre 1,28 M€ en 2018 au titre de de la gestion administrative et financière effectuée par le Département en qualité de chef de file du programme d'investissement d'avenir. Ces montants encaissés donnent lieu à des reversements en dépenses aux partenaires bénéficiaires de ce programme.

#### **4. Les produits de l'activité des services : 19,64 M€ (-11,34%)**

Dans cette catégorie, on trouve en particulier les recouvrements auprès des bénéficiaires d'aide sociale (participations aux frais de séjour, recouvrements sur successions...), ainsi que les remboursements sur les charges de personnel (au titre des mises à disposition auprès d'autres organismes, des assurances...).

La diminution de recettes par rapport à 2018 s'explique notamment par le transfert du recouvrement des recettes d'aide sociale aux établissements pour personnes âgées, comme la réglementation le prévoit.

Concernant ces autres recettes, et notamment l'APA en établissement, le Département de l'Ardèche a une convention avec son homologue de la Drôme consistant à ce que chacun des départements fasse l'avance de dépenses concernant les bénéficiaires du département voisin. En fin d'année, une régularisation est faite au vu du montant réel revenant à chaque département. Sur l'année 2019, les remboursements perçus se sont élevés à 2,4 M€.

#### **b) La très bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement**

Le montant brut des dépenses réelles de fonctionnement s'est établi à 316,01 M€, en progression de 1,63% par rapport à 2018 où ce montant était de 310,94 M€.

Cette progression est en grande partie liée à des dépenses nouvelles ou exceptionnelles avec en particulier :

- la contribution au fonds de soutien interdépartemental instauré par la loi de finances 2019 pour 817 414 €,
- les subventions exceptionnelles versées au SDIS pour 700 000 € au titre des incendies et du séisme survenu au Teil le 11 novembre 2019,
- l'octroi d'une subvention de 200 000 € à la commune du Teil suite au séisme du 11 novembre 2019 et l'attribution d'aides aux familles victimes de cette catastrophe naturelle pour 52 105 €,

DGA	Direction	Service
Direction Générale des Services (DGS)	Finances, Appui et Conseil	

N°ordre	N°	n° page
6	21	8

- la constitution de 667 500 € de provisions au titre des difficultés financières rencontrées par deux structures auxquelles le Département a consenti des garanties d'emprunt : l'Ehpad Pré Champ Long à Vessey et l'Association accueil et travail des personnes handicapées (APATPH),
- la montée en puissance des versements effectués dans le cadre de la gestion administrative et financière du programme d'investissement d'avenir avec des dépenses qui se sont établies à 1,66 M€ en 2019 contre 0,29 M€ en 2018.

Sans ces évolutions mentionnées, les dépenses réelles de fonctionnement se seraient établies à 311,92 M€ contre 310,65 M€ en 2018 (CA 2018 retraité des versements au titre du PIA), soit une progression de 0,41%. Il s'agit ici de l'évolution structurelle de nos dépenses de fonctionnement, qui reste très bien maîtrisée sur 2019, comme cela fut le cas également les dernières années.

Sur l'année 2019, le Département de l'Ardèche a respecté ses engagements pris auprès de l'Etat avec le contrat Cahors. Le niveau de dépenses prises en compte pour le calcul de cette assiette s'établit à 308,55 M€ pour un plafond à respecter de 312,87 M€.

Il convient de rappeler ici que le calcul de l'assiette retenu pour le contrat Cahors part du montant brut des dépenses réelles de fonctionnement effectuées auquel il est retranché les écritures liées à des atténuations de charges (écritures liées à la comptabilité de stocks principalement), des atténuations de produits (versements supportés au titre des fonds de péréquation DMTO, AIS et DSID notamment), ainsi que des provisions effectuées (pour Vessey et l'APATPH sur 2019).

Les dépenses de fonctionnement se répartissent en 4 composantes principales :

Les charges à caractère général s'établissent à 20,3 M€ en 2019 en progression de 0,4 M€ par rapport à 2018 du fait de la hausse de 0,19 M€ des frais de transports liés aux politiques sociales (enfance et élèves en situation de handicap) et au titre des interventions en matière d'entretien et de réparations des routes départementales (+0,2 M€). Ces dernières dépenses ont progressé notamment au titre de la viabilité hivernale (+48 k€) et des dégâts au domaine public départemental (+102 k€). Les autres rubriques de ce chapitre sont stabilisées dans leur ensemble, en continuité de la démarche engagée depuis plusieurs années par le Département pour contenir ses coûts internes de fonctionnement.

Les frais de personnel sont de 77,7 M€ en 2019, en progression de 2,72% par rapport à 2018 (75,6 M€). Sans mesures nouvelles, la masse salariale augmente naturellement de 1 M€ chaque année principalement sous l'effet du glissement vieillesse technicité auquel sont intégrées les mesures d'avancement de grade et de promotion interne. Ces dernières concernent 25% de l'effectif promotible pour l'avancement et une trentaine de personnes pour la promotion.

A ce stade, la collectivité ne bénéficie pas de l'effet noria (consistant à remplacer le départ d'un senior par un agent plus jeune) que pourrait induire sa pyramide des âges dans la mesure où la collectivité a décidé de la création de plusieurs postes en 2019 pour porter les projets tels que le contrat de transition, le renouvellement du schéma des solidarités ou le plan des mobilités. Une orientation a également consisté à renforcer les effectifs ponctuellement ou structurellement au regard des besoins comme les renforts des dotations collèges à hauteur de 5 ETP, la mise en place de la cellule évaluation MNA ainsi que d'un service dédié.

Sur le champ strict de la politique des ressources humaines, l'année 2019 a également porté sur la mise en place du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) à compter du 1er septembre 2019 pour un montant proratisé de 470 K€.

DGA	Direction	Service
Direction Générale des Services (DGS)	Finances, Appui et Conseil	

N°ordre	N°	n° page
6	21	9

Les dépenses d'intervention portent sur les aides et les transferts à des personnes physiques ou morales. Elles ont très légèrement diminué en 2019 (-0,14%) avec 207,13 M€ contre 207,43 M€ en 2018.

Parmi les inscriptions au sein de cette composante, on trouve les dépenses d'aide sociale et les allocations individuelles de solidarité. Les dépenses au titre des AIS connaissent des évolutions différentes :

- L'APA diminue de 1,12% avec une réalisation de 43,19 M€ contre 43,68 M€ en 2018.

L'APA à domicile progresse de 0,1 M€ en s'établissant à 18,9 M€ tandis que l'APA en établissement diminue pour sa part de 0,6 M€ du fait de la remise à niveau réglementaire des tarifs dépendance avec une dépense en 2019 de 24,29 M€.

- La PCH est quasiment stabilisée avec 7,83 M€ en 2019 contre 7,85 M€ en 2018.

- Le RSA est en diminution de 0,87% avec 36,61 M€ en 2019 contre 36,93 M€ en 2018, malgré une revalorisation nationale de 0,6% appliquée en avril 2019. Cette baisse s'explique par une diminution du nombre d'allocataires qui étaient en moyenne annuelle, 6 147 en 2019 contre 6 185 en 2018.

Sur 2019, la part des allocataires RSA bénéficiant de la prime d'activité a augmenté, en représentant 23,2% contre 21,3% en 2018.

Par rapport aux autres départements, il est important de rappeler que l'Ardèche présente la particularité d'avoir parmi les foyers bénéficiaires de cette allocation, plus de femmes seules sans enfants (20% des foyers contre 18% au niveau national) et davantage de plus de 50 ans (28% des bénéficiaires en Ardèche contre 24%), soit des personnes moins mobiles et/ou plus éloignées du marché de l'emploi.

Les frais financiers restent très bien maîtrisés avec un total de 4,31 M€ contre 4,24 M€ en 2018. Bien que la réalisation de nos investissements nécessite de mobiliser de nouveaux emprunts, la gestion très active de la dette départementale permet d'optimiser nos conditions de financement de sorte à profiter des bonnes conditions actuelles, tout en restant dans des produits bancaires sécurisés. Le taux apparent de la dette est ainsi de 1,48% en 2019, soit très en-dessous de la moyenne nationale des Départements qui était de 2,20% en 2018 (source Finance Active). Il est important de noter ici que le Département ne dispose d'aucun produit structuré dans son encours, et qu'il n'a ainsi pas à subir de surcoût financier comme d'autres collectivités et départements. Il ne doit pas son taux apparent à une quelconque prise de risque.

Compte tenu de la segmentation budgétaire mise en place, les dépenses de fonctionnement sont ventilées par mission et politique publique. Concernant la masse salariale, il convient de noter qu'elle est regroupée dans la mission « personnel », à l'exception de la masse salariale des assistants familiaux qui apparaît dans la mission « enfance et famille » et de la masse salariale du personnel intervenant dans le cadre de la mission sur les « espaces naturels sensibles ». La ventilation est présentée dans le tableau ci-dessous :

DGA	Direction	Service
Direction Générale des Services (DGS)	Finances, Appui et Conseil	

N°ordre	N°	n° page
6	21	10

<b>Mission solidarité, insertion et accès aux droits</b>	<b>175 359 694,59 €</b>
11 - Enfance et famille	33 270 864,92 €
12 - Santé et accès des services au public	84 095,07 €
13 - Personnes âgées	63 551 117,83 €
14 - Personnes handicapées	35 372 085,83 €
15 - Action sociale et insertion	41 744 148,54 €
16 - Logement et politique de la ville	1 337 382,40 €
<b>Mission épanouissement de la personne, éducation et citoyen</b>	<b>17 735 490,41 €</b>
21 - Education	7 923 073,35 €
22 - Culture	4 908 150,12 €
23 - Sport	1 784 585,72 €
24 - Jeunesse, citoyenneté et solidarité internationale	3 119 681,22 €
<b>Mission aménagement et soutien aux territoires</b>	<b>14 337 123,89 €</b>
31 - Routes et mobilités alternatives	5 962 726,22 €
32 - Solidarité avec les territoires et eau	1 757 224,67 €
33 - Transports	6 617 173,00 €
<b>Mission cadre de vie et développement durable</b>	<b>20 597 611,67 €</b>
41 - Environnement et forêt	889 815,27 €
42 - Espaces naturels sensibles	1 479 904,05 €
43 - Sécurité et incendie	18 227 892,35 €
<b>Mission économie et attractivité du territoire</b>	<b>3 799 309,00 €</b>
51 - Tourisme	2 825 526,51 €
52 - Agriculture	595 788,45 €
53 - Développement économique	50 850,01 €
54 - Numérique	327 144,03 €
<b>Mission ressources</b>	<b>84 184 684,54 €</b>
61 - Finances	9 682 294,30 €
62 - Personnel	67 091 382,57 €
63 - Informatique et systèmes d'information	1 124 103,95 €
64 - Patrimoine et logistique	2 996 224,42 €
65 - Administration générale	3 290 679,30 €
<b>Total Section de fonctionnement</b>	<b>316 013 915,10</b>

### c) Une épargne brute en progression

Au cours de l'année 2019, la capacité d'épargne brute du Département de l'Ardèche s'établit à 46,8 M€ contre 46,43 M€ en 2018, en augmentation de 0,37 M€ du fait, en volume, d'une hausse des recettes légèrement plus importante que celle des dépenses de fonctionnement y compris les dépenses exceptionnelles supportées en 2019 :

- Les recettes de fonctionnement ont progressé de 5,45 M€ en 2019 (+1,53%). Elles s'établissent à 362,81 M€ contre 357,37 M€ en 2018.
- Malgré les dépenses nouvelles ou exceptionnelles supportées en 2019, les dépenses de fonctionnement ont progressé moins rapidement que les recettes. Celles-ci s'établissent à 316,01 M€ en 2019 contre 310,94 M€ en 2018, soit une hausse de 5,07 M€. Retraînée des mouvements exceptionnels mentionnés précédemment, la hausse des dépenses n'est d'un point de vue structurel que de 1,27 M€ avec un montant de 311,92 M€ contre 310,65 M€.

DGA	Direction	Service
Direction Générale des Services (DGS)	Finances, Appui et Conseil	

N°ordre	N°	n° page
6	21	11

Grâce à cette gestion rigoureuse, le Département de l'Ardèche a pu éviter l'effet ciseau rencontré dans de nombreuses collectivités et caractérisé par une dynamique des dépenses de fonctionnement plus importante que les recettes de fonctionnement. Il a ainsi pu préserver sa capacité d'épargne et décider de l'utiliser pour soutenir son effort d'investissement en faveur de l'Ardèche et des Ardéchois.

Le niveau d'investissement (hors dette) a été de 74,02 M€ contre 71,52 M€ en 2018 (soit +2,5 M€ et +3,5%) et 68,84 M€ en 2017. Cette augmentation de notre niveau d'investissement est liée à l'exécution de notre programmation pluriannuelle conformément aux orientations annoncées lors des derniers débats budgétaires avec la réalisation d'un plafond de dépenses de 230 M€ TTC entre 2018 et 2020.

Sur 2019, le taux d'épargne (qui rapporte l'épargne brute aux recettes de fonctionnement) reste stabilisé autour des 13% avec un niveau de 12,90%. Ce niveau reste très satisfaisant et atteste des marges de manœuvre que notre Département parvient à préserver en fonctionnement.

L'épargne nette suit une tendance similaire à celle de l'épargne brute avec 25,59 M€ en 2019 contre 25,36 M€ en 2018, soit +0,23 M€. L'épargne brute permet de couvrir le remboursement du capital (21,21 M€) sans difficultés, et de dégager de l'autofinancement pour soutenir l'investissement.

#### **d) Une augmentation des investissements en 2019**

Le compte administratif 2019 permet de vérifier la cohérence entre nos orientations budgétaires et la réalité de notre exécution comptable. Notre gestion rigoureuse en fonctionnement permet de soutenir un ambitieux programme d'investissement, en recourant à un endettement supplémentaire maîtrisé.

Les dépenses d'investissement (hors remboursement du capital des emprunts) progressent de 3,5% en 2019, avec une réalisation de 74,02 M€, contre 71,52 M€ en 2018.

Depuis déjà plusieurs années, le Département de l'Ardèche réalise davantage d'investissement que les départements de sa strate et ce tout en parvenant à préserver ses équilibres financiers. En 2018, notre Département effectuait environ 30% d'investissement de plus que les départements de sa strate, avec 222 € de dépenses d'investissement par habitant contre 163 € par habitant en moyenne. Comme cela a été rappelé lors des dernières orientations budgétaires et du vote du dernier budget primitif, la poursuite de l'effort d'investissement prévu par la PPI constitue une priorité pour préserver l'attractivité et le dynamisme de notre territoire.

Le taux d'exécution atteint le niveau très élevé de 92% (hors mouvements sur la dette et remboursement du capital des emprunts). Cela atteste de la performance budgétaire du Département et de sa capacité à réaliser les investissements inscrits au budget et programmés lors des décisions modificatives. Le taux d'exécution des seules inscriptions au BP dépasse les 100%, du fait conjugué de l'augmentation des crédits lors des DM et d'une très bonne exécution de ces derniers. Les engagements pris au budget primitif en termes de volume d'investissement par l'Ardèche sont donc tenus.

Les investissements réalisés en 2019 se répartissent ainsi :

- Maîtrise d'ouvrage départementale : 45,63 M€, soit 61,6% du total.
- Maîtrise d'ouvrage tiers : 27,08 M€, soit 36,6%.
- Autres dépenses (prêts d'honneur, avances...) : 1,31 M€, soit 1,8%.

Par rapport à 2018, ce sont essentiellement les subventions versées à des tiers qui ont augmenté, avec une hausse de 2,23 M€ avec en particulier le dispositif Pass Territoires.

DGA	Direction	Service
Direction Générale des Services (DGS)	Finances, Appui et Conseil	

N°ordre	N°	n° page
6	21	12

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des dépenses d'investissement (y compris le remboursement du capital des emprunts) par politique publique :

<b>Mission solidarité, insertion et accès aux droits</b>	<b>3 709 385,14</b>
11 - Enfance et famille	590 746,00
12 - Santé et accès des services au public	
13 - Personnes âgées	2 835 289,14
14 - Personnes handicapées	
15 - Action sociale et insertion	91 350,00
16 - Logement et politique de la ville	192 000,00
<b>Mission épanouissement de la personne, éducation et culture</b>	<b>14 349 982,18</b>
21 - Education	13 051 266,11
22 - Culture	1 215 813,42
23 - Sport	40 752,65
24 - Jeunesse, citoyenneté et solidarité internationale	42 150,00
<b>Mission aménagement et soutien aux territoires</b>	<b>41 134 082,93</b>
31 - Routes et mobilités alternatives	31 792 807,52
32 - Solidarité avec les territoires et eau	9 341 275,41
33 - Transports	
<b>Mission cadre de vie et développement durable</b>	<b>3 885 542,63</b>
41 - Environnement et forêt	500 181,85
42 - Espaces naturels sensibles	589 409,21
43 - Sécurité et incendie	2 795 951,57
<b>Mission économie et attractivité du territoire</b>	<b>4 097 123,87</b>
51 - Tourisme	241 658,00
52 - Agriculture	571 307,32
53 - Développement économique	766 967,03
54 - Numérique	2 517 191,52
<b>Mission ressources</b>	<b>29 012 522,98</b>
61 - Finances	22 405 424,86
62 - Personnel	
63 - Informatique et systèmes d'information	1 487 941,37
64 - Patrimoine et logistique	5 119 156,75
65 - Administration générale	
<b>Total</b>	<b>96 188 639,73 €</b>

### e) Un endettement toujours maîtrisé

Avec la mobilisation de 30,5 M€ d'emprunts nouveaux et le remboursement de 21,21 M€ auquel il convient d'ajouter le remboursement anticipé d'un emprunt pour 1,43 M€, l'encours de la dette du Département a augmenté de 7,86 M€ en 2019. Cela représente une hausse de l'encours de 2,90%, celui-ci s'établissant désormais à 279,3 M€.

Cette progression de l'endettement net est liée à l'effort d'investissement du Département précisé précédemment, elle s'explique en totalité par le surcroît d'investissement par rapport à la moyenne nationale.

DGA	Direction	Service
Direction Générale des Services (DGS)	Finances, Appui et Conseil	

N°ordre	N°	n° page
6	21	13

Bien qu'en progression, le niveau d'endettement reste contrôlé. La capacité de désendettement qui rapporte l'encours à l'épargne brute est inférieure à 6 années avec 5,97 années en 2019. Pour mémoire, cette capacité s'établissait à 5,85 années en 2018 et à 6,39 années en 2017.

Le niveau d'endettement parvient ainsi à être maîtrisé, et en tous cas, reste bien en-dessous du seuil maximum de 10 années que le Département s'est fixé comme objectif à ne pas dépasser. Ce seuil d'alerte de 10 années est aussi celui retenu par l'Etat, notamment dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques. Cette maîtrise permet à notre collectivité de ne pas être concernée par le volet « désendettement » du dispositif de contractualisation.

La capacité de désendettement représentant le principal indicateur observé par les financeurs, notre collectivité conserve une qualité de signature qui nous permet d'emprunter à de très bonnes conditions, et de mobiliser sans difficultés les financements dont nous avons besoin.

## 2. BUDGETS ANNEXES

### A. BASE DE SALAVAS

Au CA 2019, l'excédent de la base de Salavas s'établit à 488 430,80 €.

L'exécution 2019 se présente de la façon suivante :

		Fonctionnement	Investissement	Total
<b>Dépenses</b>	Voté	412 869,00 €	558 537,83 €	971 399,83 €
	Réalisé	364 763,68 €	68 229,75 €	432 993,43 €
<b>Recettes</b>	Voté	412 869,00 €	558 537,83 €	971 399,83 €
	Réalisé	364 763,68 €	95 322,72 €	460 086,40 €

La contribution du budget principal au financement de la base de Salavas s'établit à 162 891,84 € en fonctionnement. Les recettes d'exploitation s'élèvent à 201 868,25 € au total.

Les dépenses de personnel constituent le poste de dépenses principal avec 186 174,49 €, tandis que les charges à caractère général sont de 95 843,43 €.

### B. FOYER DE L'ENFANCE

Le compte administratif 2019 du budget annexe du Foyer de l'Enfance permet de constater un excédent de 808 611,14 € en fonctionnement et de 268 214,40 € en investissement.

L'exécution 2019 se présente ainsi :

		Fonctionnement	Investissement	Total
<b>Dépenses</b>	Voté	2 579 684,03 €	1 324 465,27 €	3 904 149,30 €
	Réalisé	2 403 627,65 €	1 145 802,95 €	3 549 430,60 €
<b>Recettes</b>	Voté	2 579 684,03 €	1 324 465,27 €	3 904 149,30 €
	Réalisé	2 868 666,76 €	775 888,46 €	3 644 555,22 €

En fonctionnement, les dépenses s'établissent à 2 403 627,65 €. Les dépenses de personnel ont constitué le poste principal de dépenses avec 1 905 368,98 €, les charges à caractère général ont représenté 227 741,97 €, et les charges de structure, 270 516,70 €.

DGA	Direction	Service
Direction Générale des Services (DGS)	Finances, Appui et Conseil	

N°ordre	N°	n° page
6	21	14

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 1 145 802,95 € avec en particulier 936 123,35 € de travaux pour la réalisation de la villa des adolescents et 46 745,86 € d'acquisitions de mobilier.

Les recettes d'investissement se sont établies au total à 775 888,46 € avec 585 836 € de dotations du budget principal pour la construction de la Villa des adolescents.

En fonctionnement, le budget principal a versé une contribution de 1 527 562 €, contre 1 727 562 € en 2018, du fait de la hausse des recettes liées à l'accueil des mineurs non accompagnés et des refacturations aux autres départements pour l'accueil des enfants au titre de l'aide sociale.

## II. Affectation des résultats

Je sou mets à votre approbation l'affectation des résultats de l'exercice 2019 du budget principal du Département, et des budgets annexes de la base de Salavas et du Foyer de l'Enfance.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M52 applicable aux départements, les assemblées délibérantes décident de l'emploi du résultat de fonctionnement dégagé lors du compte administratif. Ce résultat, pour l'exercice 2019, figure au projet de délibération ci-joint.

Cette instruction prévoit également la reprise au budget supplémentaire de l'exercice suivant du déficit de l'exécution de la section d'investissement et l'affectation du résultat de la section de fonctionnement selon les principes suivants :

- couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement, y compris le solde des restes à réaliser en investissement,
- affecter tout ou partie du solde de fonctionnement disponible, soit à la section d'investissement, soit en excédent de fonctionnement reporté.

Il convient également de vous prononcer sur l'affectation et la reprise du résultat des budgets annexes de la base de Salavas et du Foyer de l'Enfance, tel que détaillé dans les projets de délibération ci-joints.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2019**  
**MOUVEMENTS REELS**

<b>LIBELLES</b>	<b>B.P.</b>	<b>D.M.1</b>	<b>D.M.2</b>	<b>D.M.3</b>	<b>TOTAL VOTE</b>	<b>C.A.</b>	<b>% REALISATION</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>							
Dépenses	144 689 900	23 191 773	2 121 203	-1 017 077	168 985 799	131 680 113	77,92%
Recettes	107 913 155	10 476 527	606 460	-426 689	118 569 453	102 610 308	86,54%
<b>FONCTIONNEMENT</b>							
Dépenses	317 737 076	4 623 231	-414 451	984 479	322 930 334	316 013 914	97,86%
Recettes	354 513 820	17 338 477	1 100 292	394 091	373 346 680	362 813 445	97,18%
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>462 426 975</b>	<b>27 815 004</b>	<b>1 706 752</b>	<b>-32 598</b>	<b>491 916 133</b>	<b>447 694 027</b>	<b>91,01%</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>462 426 975</b>	<b>27 815 004</b>	<b>1 706 752</b>	<b>-32 598</b>	<b>491 916 133</b>	<b>465 423 753</b>	<b>94,61%</b>
<b>Solde avant résultats reportés</b>						<b>17 729 726</b>	
<i>Résultat reporté N-1 de la section d'investissement</i>						-18 376 527	
<i>Résultat reporté N-1 de la section de fonctionnement</i>						15 113 338	
<b>EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE</b>						<b>14 466 537</b>	

**COMPTE ADMINISTRATIF 2019 : Présentation simplifiée**  
**RECETTES PAR NATURE**  
**(Mouvements réels)**

LIBELLES	PREVU	REALISE	%
Dotations (compte 10 sauf 1068)	7 350 000	7 864 784	107,00%
Subventions d'investissement (compte 13)	9 507 019	9 329 866	98,14%
Emprunts (compte 164)	34 530 000	30 500 000	88,33%
Excédent de fonctionnement (compte 1068)	18 376 527	18 376 527	100,00%
Divers (20,21,23,27,45,165,024)	2 289 709	1 519 095	66,34%
<b>Sous-total</b>	<b>72 053 255</b>	<b>67 590 272</b>	<b>93,81%</b>
Opération revolving + refinancement dette	46 516 198	35 020 036	75,29%
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>118 569 453</b>	<b>102 610 308</b>	<b>86,54%</b>
Produits des services et ventes (compte 70)	2 591 017	2 676 054	103,28%
Impôts et taxes (compte 73 sauf 731)	132 766 586	136 524 420	102,83%
Impositions directes (compte 731)	108 767 463	109 398 589	100,58%
Dotations et participations (compte 74)	98 202 427	97 266 116	99,05%
Autres produits de gestion courante (compte 75)	13 873 145	14 943 839	107,72%
Divers (013,76,77,78)	2 032 703	2 004 428	98,61%
Résultat de fonctionnement reporté (cpt 002)	15 113 338		0,00%
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>373 346 680</b>	<b>362 813 445</b>	<b>97,18%</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>491 916 133</b>	<b>465 423 753</b>	<b>94,61%</b>

**COMPTE ADMINISTRATIF 2019 : Présentation simplifiée**  
**DEPENSES PAR NATURE**  
**(Mouvements réels)**

LIBELLES	PREVU	REALISE	%
Emprunts et dettes assimilées (compte 16)	22 604 000	22 636 311	100,14%
Subvention d'équipement versées (compte 204)	31 022 013	27 079 485	87,29%
Immo incorporelles (compte 20 sauf 204)	1 936 194	1 083 179	55,94%
Immobilisations corporelles (compte 21)	7 072 466	6 192 294	87,55%
Immobilisations en cours (compte 23)	39 502 208	38 349 442	97,08%
Autres dépenses (10,13,26,27,45)	1 956 193	1 319 365	67,45%
Solde d'exécution reporté (compte 001)	18 376 527	0	0,00%
<b>Sous-total</b>	<b>122 469 601</b>	<b>96 660 077</b>	<b>78,93%</b>
Opération revolving + refinancement dette (16449,166)	46 516 198	35 020 036	75,29%
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>168 985 799</b>	<b>131 680 113</b>	<b>77,92%</b>
Charges à caractère général (011)	42 109 131	40 358 261	95,84%
Charges de personnel et fr. assimilés (012)	75 309 525	75 048 272	99,65%
Atténuation de produits (014)	5 920 441	5 699 487	96,27%
Autres charges d'activité (compte 65)	191 916 477	189 784 251	98,89%
Charges financières (compte 66)	4 487 738	4 308 462	96,01%
Divers (67,68)	900 484	815 181	90,53%
Dépenses imprévues (compte 022)	2 286 539		0,00%
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>322 930 334</b>	<b>316 013 914</b>	<b>97,86%</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>491 916 133</b>	<b>447 694 027</b>	<b>91,01%</b>

**COMPTE ADMINISTRATIF 2019 Présentation simplifiée**  
**RECETTES PAR FONCTION ET PAR CHAPITRE**  
(Mouvements réels)

LIBELLES	PREVU	REALISE	%
Service généraux (chap. 900 et 910)	1 200 000	630 969	190,18%
Enseignement (chap. 902 et 912)	1 489 148	1 489 148	100,00%
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (chap. 903 et 913)	52 500	25 503	48,58%
Prévention médico-sociale (chap. 904 et 914)	0	0	#DIV/0!
Action sociale hors RMI et RSA (chap 905 et 915)	0	0	#DIV/0!
Réseaux et infrastructures (chap.906 et 916)	4 299 397	5 060 821	117,71%
Aménagement et environnement (chap. 907 et 917)	1 161 463	1 231 141	106,00%
Transports (chap.908 et 918)	0	0	#DIV/0!
Développement (chap. 909 et 919)	10 566	10 566	100,00%
Dotations et participations (chap. 922)	8 780 000	8 882 557	101,17%
Opérations pour le compte de tiers (chap. 924)	1 455 000	1 039 106	71,42%
Dettes et autres opérations financières (hors compte 1068 (chap. 923)	34 878 654	30 843 934	88,43%
Excédent de fonctionnement capitalisé (cpte 1068)	18 376 527	18 376 527	100,00%
Produits cessions immobilisations (chap. 954)	350 000	0	0,00%
<b>Sous-total</b>	<b>72 053 255</b>	<b>67 590 272</b>	<b>93,81%</b>
Opération revolving + refinancement dette	46 516 198	35 020 036	75,29%
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>118 569 453</b>	<b>102 610 308</b>	<b>86,54%</b>
Services généraux (chap. 930)	3 400 759	2 782 447	81,82%
Sécurité (chap. 931)	210 000	217 408	103,53%
Enseignement (chap. 932)	1 301 419	1 334 898	102,57%
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (chap. 933)	2 521 488	2 347 735	93,11%
Prévention médico-sociale (chap. 934)	248 541	291 220	117,17%
Action sociale hors RMI, APA et RSA (chap 935)	17 556 888	18 302 354	104,25%
RMI (chap. 935-4)	2 000	0	0,00%
APA (chap. 935-5)	17 850 000	18 084 770	101,32%
RSA (chap. 935-6)	1 920 599	1 944 822	101,26%
Réseaux et infrastructures (chap.936)	1 991 243	1 944 546	97,65%
Aménagement et environnement (chap. 937)	183 157	166 908	91,13%
Transports (chap.938)	0	0	#DIV/0!
Développement (chap. 939)	260 000	281 444	108,25%
Impositions directes (chap. 940)	108 767 463	109 398 589	100,58%
Autres impôts et taxes (chap. 941)	132 506 586	136 242 976	102,82%
Dotations et participations (chap. 942)	69 076 899	69 004 854	99,90%
Opérations financières (chap. 943)	276 300	468 474	169,55%
Provisions et autres opérations mixtes (chap. 945)	160 000	0	0,00%
Résultat de fonctionnement reporté (chap 002)	15 113 338	0	0,00%
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>373 346 680</b>	<b>362 813 445</b>	<b>97,18%</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>491 916 133</b>	<b>465 423 753</b>	<b>94,61%</b>

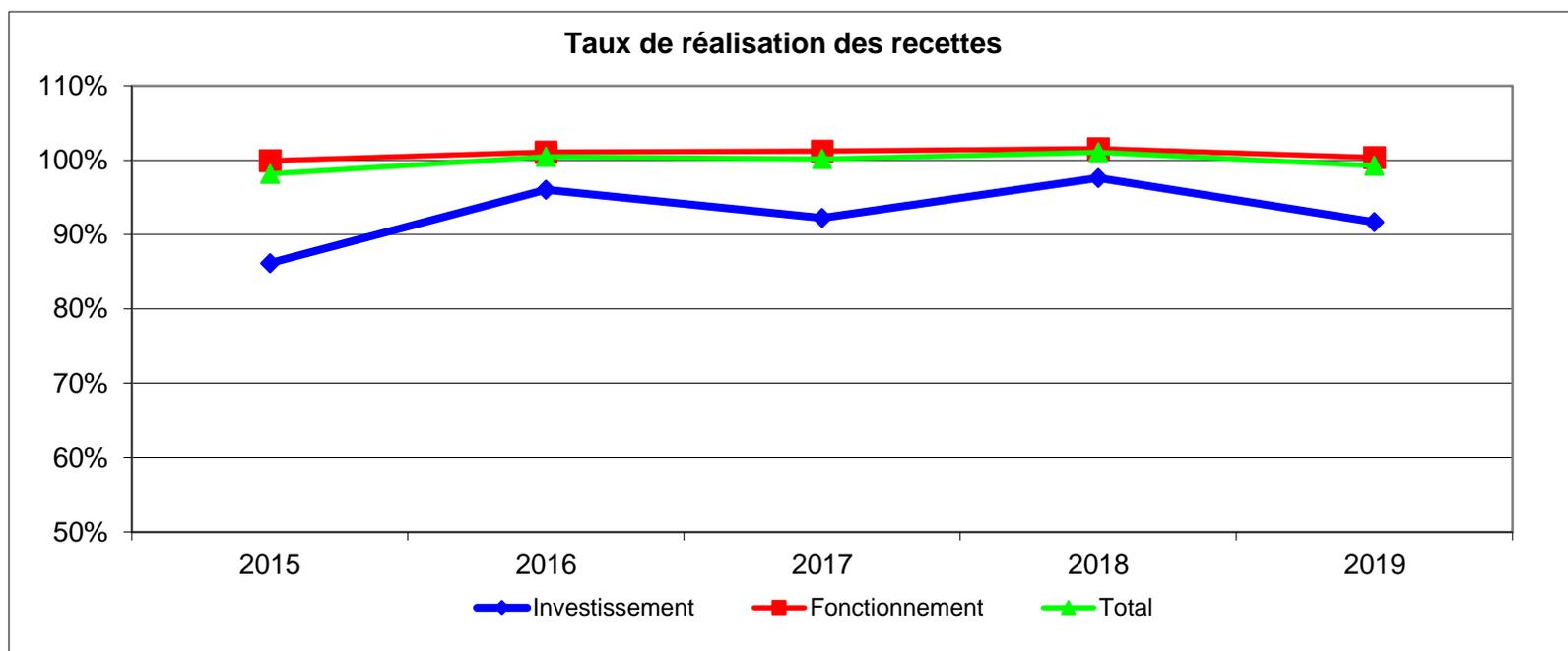
**COMPTE ADMINISTRATIF 2019 : Présentation simplifiée**  
**DEPENSES PAR FONCTION ET PAR CHAPITRE**  
**(Mouvements réels)**

<b>LIBELLES</b>	<b>PREVU</b>	<b>REALISE</b>	<b>%</b>
Services généraux (chap. 900 et 910)	5 911 868	5 141 609	86,97%
Sécurité (chap. 901 et 911)	2 902 562	2 795 952	96,33%
Enseignement (chap. 902 et 912)	13 102 200	12 745 247	97,28%
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (chap. 903 et 913)	1 438 049	1 298 716	90,31%
Prévention médico-sociale (chap. 904 et 914)	5 910	4 910	83,08%
Action sociale hors RMI et RSA (chap 905 et 915)	4 867 302	4 355 428	89,48%
Réseaux et infrastructures (chap.906 et 916)	40 881 765	39 197 846	95,88%
Aménagement et environnement (chap. 907 et 917)	8 292 890	5 685 119	68,55%
Transports (chap.908 et 918)	0	0	#DIV/0!
Développement (chap. 909 et 919)	2 130 694	1 479 932	69,46%
Dotations et participations (chap 922)	0	0	#DIV/0!
Dettes et autres opérations financières (chap. 923)	23 097 868	22 982 504	99,50%
Opérations pour le compte de tiers (chap. 924)	1 461 968	972 814	66,54%
Solde d'exécution reporté (chap 001)	18 376 527		0,00%
<b>Sous-total</b>	<b>122 469 601</b>	<b>96 660 077</b>	<b>78,93%</b>
Opération revolving + refinancement dette	46 516 198	35 020 036	75,29%
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>168 985 799</b>	<b>131 680 113</b>	<b>77,92%</b>
Services généraux (chap. 930)	24 768 900	23 495 907	94,86%
Sécurité (chap. 931)	18 251 130	18 227 892	99,87%
Enseignement (chap. 932)	16 256 446	15 945 185	98,09%
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (chap. 933)	13 368 130	12 870 033	96,27%
Prévention médico-sociale (chap. 934)	5 146 782	5 145 835	99,98%
Action sociale hors RMI, APA et RSA (chap 935)	107 478 970	106 921 145	99,48%
RMI (chap. 935-4)	2 100	0	0,00%
APA (chap. 935-5)	43 195 270	43 188 954	99,99%
RSA (chap. 935-6)	41 515 670	40 708 142	98,05%
Réseaux et infrastructures (chap.936)	25 087 482	24 594 683	98,04%
Aménagement et environnement (chap. 937)	5 758 915	5 444 296	94,54%
Transports (chap.938)	6 620 000	6 617 173	99,96%
Développement (chap. 939)	3 684 896	3 643 862	98,89%
Impositions directes (chap. 940)	0	0	#DIV/0!
Autres impôts et taxes (chap. 941)	3 994 640	3 977 085	99,56%
Opérations financières (chap. 943)	4 582 490	4 314 534	94,15%
Frais de fonctionnement des groupes d'élus (chap. 944)	264 473	251 688	95,17%
Provisions (chap. 945)	667 500	667 500	100,00%
Dépenses imprévues (chap. 952)	2 286 539	0	0,00%
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>322 930 334</b>	<b>316 013 914</b>	<b>97,86%</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>491 916 133</b>	<b>447 694 027</b>	<b>91,01%</b>

**COMPTES ADMINISTRATIFS 2015-2019  
EVOLUTION DES RECETTES**

**(Mouvements réels - Hors refinancement de dette, revolving et écritures de report [comptes 001, 002, 1068])**

	Recettes d'investissement			Recettes de fonctionnement			Total		
	Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation	Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation	Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation
<b>2015</b>	54 343 336	46 818 869	86,15%	365 878 619	365 637 984	99,93%	420 221 955	412 456 853	98,15%
<b>2016</b>	49 544 193	47 577 863	96,03%	361 790 349	365 684 841	101,08%	411 334 542	413 262 704	100,47%
<b>2017</b>	49 249 311	45 417 425	92,22%	368 485 372	373 033 898	101,23%	417 734 683	418 451 323	100,17%
<b>2018</b>	50 552 671	49 339 154	97,60%	351 911 206	357 366 538	101,55%	402 463 877	406 705 692	101,05%
<b>2019</b>	53 676 728	49 213 745	91,69%	361 414 209	362 813 445	100,39%	415 090 937	412 027 190	99,26%
<b>Moyenne 2015-2018</b>	50 922 378	47 288 328	92,86%	362 016 387	365 430 815	100,94%	412 938 764	412 719 143	99,95%



## COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 à 2019

### EVOLUTION DES DEPENSES

(Mouvements réels - Hors refinancement de dette, revolving et écritures de report [comptes 001, 002, 1068])

	Dépenses d'investissement			Dépenses de fonctionnement			Total		
	Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation	Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation	Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation
<b>2015</b>	99 469 727	87 515 245	87,98%	329 282 613	323 184 189	98,15%	428 752 340	410 699 434	95,79%
<b>2016</b>	90 024 916	83 722 494	93,00%	330 459 642	323 663 119	97,94%	420 484 558	407 385 613	96,88%
<b>2017</b>	92 953 981	88 201 019	94,89%	339 382 366	332 475 121	97,96%	432 336 347	420 676 140	97,30%
<b>2018</b>	98 370 258	92 126 728	93,65%	316 026 090	310 940 389	98,39%	414 396 348	403 067 117	97,27%
<b>2019</b>	102 663 074	94 762 410	92,30%	322 939 334	316 013 914	97,86%	425 602 408	410 776 324	96,52%
<b>Moyenne 2015-2018</b>	95 204 721	87 891 372	92,32%	328 787 678	322 565 705	98,11%	423 992 398	410 457 076	96,81%

Les travaux d'investissement en régie réalisés depuis 2015 n'apparaissent pas dans ce tableau en section d'investissement (opérations d'ordre). Ils représentent 3 423 771 € en 2015, 2 065 059,74 € en 2016, 317 192,11 € en 2017, 213 226,32 € en 2018 et 206 932,48 € en 2019

